

SURVIVANCES DE LA SYNTAXE DU XVII^e SIÈCLE DANS NOTRE PARLER POPULAIRE ⁽¹⁾

Je vous dois un aveu . . . Le programme de cette séance annonce que je traiterai un sujet de linguistique. Je me crois trop honnête pour ne pas vous dire immédiatement que je ne suis ni philologue, ni grammairien. Je suis un simple profane. J'espère que la franchise de cette confession me vaudra quelque indulgence, même si vous m'accordez qu'il n'est pas nécessaire d'être une compétence reconnue pour s'intéresser à notre " doux parler " et à son histoire.

Aussi bien je ne me flatte pas d'apprendre quelque chose de nouveau au bel auditoire qui suit avec une si intelligente attention les travaux de notre Société. Vous savez, que notre langue, la langue française, est une des merveilles du monde. Nous avons bien le droit de nous en réjouir en famille, car on ne conteste pas la gloire de notre parler. Depuis quatre cents ans, il a multiplié les chefs-d'œuvre à ce point qu'il est parfaitement juste de dire que chaque siècle de notre littérature est un grand siècle, chacun apportant en vérité une perfection inédite, une mise en œuvre nouvelle des vertus infuses de notre langue,— richesse, force logique, clarté, précision, charme poétique . . .

Cependant, si votre admiration ne vous empêche point d'user de votre sens critique,— si vous vous faites grammairien pour analyser vos enchantements,— il vous faut bien reconnaître que, depuis Ronsard, Montaigne et saint François de Sales, " il a coulé de l'eau sous les ponts " ! Je veux dire qu'on se rend compte d'un fait constant : et

(1) Travail lu à la séance publique de la *Société du Parler français*, le mardi, 3 février, 1931.

c'est que l'éclosion régulière des grandes œuvres s'accompagne de variations linguistiques assez remarquables. Il suffit de parcourir un ouvrage du XVII^e siècle pour mesurer, par exemple, la profonde évolution qui s'est opérée dans la syntaxe.

Mais il y a un plaisir particulier, pour le Canadien français qui relit ses classiques, à rencontrer ce qu'il pourrait appeler "de vieilles connaissances". Rien n'est émouvant pour nous comme de retrouver chez les maîtres anciens, quantité de tournures encore usitées au Canada.

Je ne suis pas le premier à noter ces rencontres singulières. D'autres que moi ont déjà fait les mêmes observations. Et il a semblé qu'il pourrait être intéressant de consacrer quelques minutes à retracer certaines survivances de la syntaxe du XVII^e siècle dans notre parler populaire.

Il n'est pas question de soutenir une thèse ni de défendre des idées réactionnaires. Nous n'avons pas l'intention de chercher querelle à la syntaxe moderne. On ne lutte pas contre la force des choses ; la syntaxe ancienne est désuète, elle est hors d'usage, même si on suppose qu'elle ne soit pas complètement morte et qu'elle se survive chez nous.

J'admettrais volontiers que mon essai fût tout simplement casé au rayon inoffensif des curiosités grammaticales. . . Mais peut-être aussi pourrait-on en tirer quelque avantage. Il court de par le monde certains préjugés fort désobligeants pour notre parler populaire, et dont le plus injuste, à mon sens, est que notre peuple n'a jamais parlé autre chose qu'un français corrompu, — quand on ne dit pas qu'il parle un charabia ou un simple patois ! Or, je le demande de bonne foi : Si nous rencontrions les mêmes tournures grammaticales dans la bonne langue du XVII^e siècle et dans notre parler populaire, ne vous semble-t-il pas que nous pourrions disposer plus aisément d'un sot préjugé ? Notre syntaxe peut être désuète, et nous n'aurions garde d'y contredire ; mais que conclure légitimement de cette désuétude, sinon que notre peuple parle un français vieilli, mais *authentique* ?

Vous savez maintenant pourquoi j'ai accepté la suggestion qui m'a été faite par M. l'abbé A. Labrie, ancien président, et M. L.-P. Geoffrion, secrétaire-général actuel de la Société du Parler Français. S'il se trouve quelque chose de bon dans mon travail, c'est à ces messieurs que je prie d'en reporter le mérite. Pour le reste, ma part personnelle, — quelques idées un peu risquées, sans doute. . . — j'ose espérer qu'on m'accordera le bénéfice des circonstances atténuantes. . .

*
* *

Parler des survivances de la syntaxe du XVIIe siècle dans notre langue franco-canadienne, c'est rapprocher deux ordres de choses qui paraissent fort étrangers l'un à l'autre. Aussi n'ai-je pas été surpris des étonnements et même des sourires qui ont accueilli autour de moi le seul énoncé du titre de ma causerie.

Je vous assure toutefois que mon sujet paraît plus paradoxal qu'il n'est en réalité. Pour s'en convaincre, il suffit de se remettre en mémoire quelques données indispensables, d'une part sur les origines et la nature de notre parler, et d'autre part sur les caractères de l'évolution linguistique en France et au Canada.

Après quoi nous serons mieux préparés à faire la revue des concordances que l'on peut observer entre le français populaire du Canada et le français de l'époque classique.

Pour commencer, je ne donnerai pas le ridicule de prétendre que notre parler populaire n'est autre que le français du Grand Siècle, et que notre peuple s'exprime comme Louis XIV. . . Depuis les savantes *Études sur les Parlers de France au Canada* (Québec, 1914) de M. le juge Adjudor Rivard, ce sont des choses qu'on ne saurait plus affirmer.

Louis XIV ne parlait pas le franco-canadien, nous pouvons en être sûrs. Mais si on veut absolument que le Grand Roi

soit mêlé à nos affaires en cette question, nous pouvons dire tout de même que notre parler populaire s'est créé au temps de Louis XIV. Les dates extrêmes du règne sont bien connues : 1643-1715. Or il est curieux de noter que notre langue particulière s'est constituée au cours de cette période. C'est sous le règne de Louis XIV que se firent les principales émigrations vers l'Amérique, et nous savons — je ne fais ici que résumer les travaux de M. Rivard — que nos ancêtres, le menu peuple, paysans et artisans, apportèrent sur notre sol, avec le français populaire que beaucoup d'entre eux connaissaient déjà, les dialectes qui étaient parlés dans leurs provinces d'origine. Mais nous savons aussi que ces patois disparurent rapidement, et que le français, de très bonne heure, prédomina en Nouvelle-France. Peu après 1700, comme l'ont noté Charlevoix et le marquis de Montcalm, le parler populaire canadien s'était uniformisé, les anciens dialectes n'ayant laissé de traces que dans le vocabulaire et dans la prononciation.— Louis XIV n'en a probablement rien su. Mais il est certain qu'il eût pu entendre *parler canadien* avant de mourir. Je ne dis pas qu'il aurait chanté le *Nunc dimittis* . . .

Ainsi, en raison des circonstances spéciales qui caractérisent le peuplement de la Nouvelle-France, s'est-il créé une langue à part, un " produit " linguistique original, que M. Rivard (op. cit., p. 40) apprécie en le délimitant : ce " n'est ni le français classique, ni un patois pur, ni un français corrompu ".

La préface du *Glossaire*, document magnifique signé des deux secrétaires-généraux de la Société du Parler Français, MM. Rivard et Geoffrion, nous donne une description plus large et plus positive :

C'est la langue de l'Ile-de-France, telle qu'elle était déjà répandue dans les provinces du centre, du nord et de l'ouest, lors des grandes émigrations en Amérique. Nos pères, venus de ces régions, nous l'ont léguée, et nous l'avons conservée, avec certaines particularités provinciales, qui, légitimes ou irrégulières, n'attestent

pas moins que les archaïsmes la survivance chez nous du génie de l'idiome.

Il me semble que voilà une synthèse remarquable.

Mais l'analyse philologique expliquera plus clairement encore les traits caractéristiques de notre langue populaire. Vous savez que les savants considèrent quatre choses, dans l'étude d'une langue : le *lexique*, la *phonétique*, la *morphologie* et la *syntaxe*. Appliquons brièvement la même méthode.

1° Le *lexique* — vocabulaire — de notre parler est composé avant tout de mots bien français : mais il a gardé un bon nombre de vocables spéciaux hérités des dialectes, surtout du normand, et que le *Glossaire* récent vient de cataloguer.

2° La *phonétique* — prononciation — a subi l'influence des dialectes primitifs : ils ont laissé leur trace dans notre "accent" particulier, qui ne ressemble guère aux "accents" des pays de France. C'est un "accent" composite, où les originalités primitives se sont fondues ou émoussées, qui reste sensible même dans le langage des Canadiens instruits, et qui, par parenthèse, intrigue joliment nos cousins d'outre-mer, comme j'en ai fait l'expérience.

3° La *morphologie* — étude de l'évolution ou de la formation du mot — fait voir que les mots canadiens ne dérogent pas aux lois ordinaires de la morphologie française. Soit qu'il invente des mots nouveaux, soit qu'il adopte des mots étrangers, notre peuple leur impose des désinences conformes au génie de la langue. M. Rivard note lui-même dans ses "Études" que l'action des dialectes sur la morphologie fut à peu près nulle (cf. op. cit., p. 27).

4° Nous touchons enfin au dernier point de l'analyse philologique, à l'examen de la *syntaxe*, qui régit, comme vous savez, les combinaisons de mots et l'agencement des phrases. M. Rivard dit, sans insister, tant la chose lui paraît claire probablement, que la syntaxe de notre parler est presque entièrement française, et n'a pas ressenti non plus l'influence des dialectes. Si elle a subi l'influence de l'anglais, ajouterons-

nous pour notre part, ce n'est que depuis quelques dizaines d'années, et encore en certains coins du pays. — Notre syntaxe populaire serait donc bien française? Nous le croyons, et nous essaierons de le montrer à notre manière, en retraçant, dans le français du XVII^e siècle, un certain nombre de tournures particulières à notre langue franco-canadienne.

Mais, dira-t-on, se peut-il que ces alliances de mots, que ces tours de phrase aient jamais été du bon français? Elles contredisent tellement le bon usage...

Je sais qu'entre notre parler populaire et le français littéraire de l'heure présente il y a une différence... appréciable. Mais cette observation n'a rien qui doive nous démonter. Elle indique seulement que l'on ne tient pas compte de l'évolution des langues. On a tort de croire sans plus d'examen que le français de 1630 — ou de 1660, ou même de 1680 — ait le même caractère que le français d'aujourd'hui. La transformation du français littéraire depuis le milieu du XVII^e siècle est un fait qu'il n'est pas possible d'ignorer.

L'évolution d'une langue vivante est un phénomène inéluctable. Les langues mortes seules connaissent l'avantage d'être fixées — c'est un peu l'histoire de la jument de Roland... Tous les langages parlés se transforment. Mais ils varient chacun à leur façon, l'évolution étant déterminée par les circonstances; car l'évolution des langues entre dans la catégorie des faits sociaux: "les faits de langage", dit M. Albert Dauzat, *Hist. de la langue française*, 1930, p. 294, "s'expliquent par l'histoire". C'est pourquoi il ne me paraît pas hors de propos de mettre brièvement en lumière l'évolution du français depuis trois siècles. Nous nous expliquerons mieux ensuite les contrastes qui offusquent certains esprits.

Si, comme je disais en commençant, il suffit d'ouvrir un auteur classique pour constater à première vue le fait de l'évolution accomplie, il est encore plus édifiant de par-

courir un ouvrage technique comme *la Syntaxe du XVII^e siècle* de A. Haase : non seulement on y remarque l'énorme quantité de tournures désuètes qui se rencontrent dans les œuvres classiques, mais encore, sur certains points (la syntaxe des adverbess de négation, par exemple), les variations sont de telle nature que l'on comprend la nécessité de farcir les textes scolaires de notes explicatives. Les tours désuets, que nous appellerions des " fautes de langue ", se trouvent en abondance non seulement chez Malherbe et Voiture, non seulement chez les poètes pour qui les licences sont toujours bien commodes. . . , mais encore dans la prose de Bossuet, de Mme de Sévigné, de Racine, et même dans les " Remarques " de Vaugelas, le puriste du temps. . . Seulement il est bon d'ajouter que ces " fautes " *n'en étaient pas*, ou mieux : *n'en étaient pas encore*.

Et pourquoi? Parce que la langue se trouvait alors en pleine évolution. Cette évolution n'a rien de mystérieux. Les historiens de la langue française en indiquent les étapes principales : d'abord l'époque de fixation au XVII^e siècle, et ensuite une seconde période d'évolution qui dure depuis deux cents ans et dont il est impossible de nier l'importance.

Au temps même où les colons établis en Amérique créaient notre parler régional, soit de 1650 à la fin du siècle, s'accroissait en France un formidable travail d'épuration et de fixation grammaticales, travail déjà commencé depuis cinquante ans. Jamais dans l'histoire une époque ne vit paraître autant de dictionnaires et de grammaires de tous genres, autant de " Remarques " et de " Discours " sur les lois du langage. En cent ans, de Malherbe à Montesquieu, se forge véritablement une langue nouvelle : l'on passe d'une syntaxe " chaotique " (Dauzat. op. cit., p. 16) à la syntaxe la plus logique et la plus sévère. Mais ce qu'il faut souligner par dessus tout, c'est la soumission des grands écrivains à l'autorité prépondérante des grammairiens et des puristes. Plus que tout le reste, cela explique la réussite de la réforme grammaticale. Si au début du siècle, un Mathurin Régnier

pouvait se permettre de persiffler durement Malherbe et ses censures, cent ans plus tard, cette attitude d'indépendance est devenue impossible. Il est même assez amusant de constater que les démolisseurs du type de Voltaire sont des puristes fort intransigeants.

Donc, vers 1700, le français classique est fixé, la grammaire solidement établie sur des positions. Est-ce à dire cependant que l'évolution soit définitive ? Non pas, — et il serait intéressant, si le temps ne nous manquait, de montrer que, selon le mot de M. Abel Hermant (*Rev. des D. Mondes*, 15 janvier 1929), "on ne fixe pas une langue vivante". Disons simplement que si depuis deux cents ans les caprices de l'usage et le désir du changement n'ont pas réussi à briser le cadre solide des règles établies, c'est qu'on a "freiné" énergiquement. Vous savez qu'au temps du Romantisme on voulait infuser un *sang nouveau* à la langue française : remarquez tout de même que celui qui incarnait la Révolution littéraire, Victor Hugo, pouvait bien crier :

Guerre à la rhétorique

mais qu'il se hâtait d'ajouter, assez drôlement :

et paix à la syntaxe !

En dépit de tout, malgré Hugo et l'Académie, malgré les puristes d'aujourd'hui et leurs "Grammaire-clubs" (sic), la syntaxe du français actuel porte le signe d'une évolution qui paraît irrésistible à plusieurs. M. A. Dauzat vient d'enregistrer dans son *Histoire* un "tableau des pertes" qu'il trouve très chargé ; il note le recul de certaines formes, surtout du subjonctif, dont l'imparfait et le plus-que-parfait sont, comme après un soir de bataille, *portés disparus*... (cf. p. 454). Le même auteur ne dit-il pas encore — la citation est vraiment curieuse ! — qu'il est fort désirable que la tradition du purisme soit maintenue dans l'enseigne-

ment " pour conserver la compréhension des chefs-d'œuvre du XVII^e siècle... Sinon la littérature classique, voire romantique, deviendrait rapidement du vieux français pour les générations nouvelles et tomberait dans l'oubli". (p. 477).

J'ai trop prolongé un exposé historique qui reste cependant trop sommaire... Il me semble pourtant que cette évolution du français devait être soulignée. Elle explique beaucoup de choses, et peut-être comment il se fait que l'on soit porté aujourd'hui à mépriser les parlers qui ont le malheur de vieillir...

Et permettez maintenant que j'insiste sur un contraste singulier. Vous venez de voir comment une langue littéraire, le français, a évolué depuis trois cents ans : cent années d'une évolution accélérée par l'effort conjoint des linguistes et des écrivains, suivies de deux siècles d'une évolution retardée par la résistance conjointe des écrivains et des linguistes.— De ce côté-ci de la mer océane, c'est un spectacle bien différent. On voit d'abord une langue régionale se constituer dans l'espace d'un demi-siècle (ou peu s'en faut) : et ensuite ce langage évolue si lentement qu'il semble ne s'accroître que par l'acquisition de mots nouveaux, tout en conservant les formes syntaxiques du passé !...

Je ne veux rendre personne responsable de l'opinion que je viens d'exprimer sur l'évolution du parler canadien, dont l'histoire n'est pas encore faite. Cette opinion m'est personnelle... Même si vous aviez l'amabilité de lui accorder quelque créance, j'avoue que je ne saurais vous en donner une justification scientifique ! Mais voulez-vous que j'esquisse une parabole ? — Un petit groupement de langue française s'est vu, dès le XVII^e siècle, en vertu de circonstances spéciales, séparé du milieu intellectuel où s'effectuait, comme je viens de le dire, un travail très poussé de fixation grammaticale. Ce peuple n'a plus été, pendant deux siècles, en rapports suivis avec la mère-patrie, dont la langue écrite était soumise, dans le même temps, à des transfor-

mations assez profondes. Enfin, pendant les deux premiers siècles de son existence "à part", la majorité de cette population, sans manquer de s'instruire convenablement, n'a tout de même pas été en commerce régulier et suffisant avec le livre et la presse, et n'a pu bénéficier d'un enseignement public bien organisé. . . Ajoutez, si vous y tenez, quelques raisons analogues, et dites-moi s'il doit vous paraître étrange et inexplicable que ce petit peuple, vivant dans cet isolement forcé, dans ce que la langue des pédants appellerait un "isolement culturel", ait continué de se servir d'une langue moins évoluée et d'une syntaxe désuète ?

Je crois — en faisant toutes les réserves prudentes qui s'imposent à une hypothèse — que nous avons là un résumé des conditions spéciales où notre peuple a passé les deux premiers tiers de son existence. Il se peut, je le répète, que je ne m'explique pas bien la survivance chez nous des formes anciennes de la syntaxe. Mais je pose un jalon : et je laisse aux philologues compétents de traiter la question comme il se doit.

Alphonse FORTIN, ptre.

(à suivre)